

19 déc 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 19 décembre 2003

Conseil fédéral de lutte contre le travail illégal et la fraude sociale

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, de M. Frank Vandenbroucke, Ministre de l'Emploi et de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le statut administratif et pécuniaire du Président du Conseil fédéral de lutte contre le travail illégal et la fraude sociale ainsi que des membres du Comité fédéral de coordination.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, de M. Frank Vandenbroucke, Ministre de l'Emploi et de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le statut administratif et pécuniaire du Président du Conseil fédéral de lutte contre le travail illégal et la fraude sociale ainsi que des membres du Comité fédéral de coordination.

Le Conseil fédéral de lutte contre le travail illégal et la fraude sociale a été institué (*) en vue d'améliorer la collaboration entre les services d'inspection sociale et d'accroître l'unité et la cohérence de la politique d'application de la législation sociale. Le projet sera transmis en urgence au Conseil d'Etat pour avis.(*) par la loi du 3 mai 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>